

6.3 Justice

En 2021, 1,27 million de nouvelles **affaires** sont introduites **au fond** devant les tribunaux civils, hors protection des majeurs ► **figure 1**. Elles relèvent notamment du droit des contrats (24 %) et du droit de la famille (23 %). Les affaires liées au droit des contrats (307 000) portent principalement sur les baux d'habitation et le contentieux de l'impayé. Les nouvelles affaires familiales (297 000) continuent de diminuer en 2021, même si le nombre d'ordonnances de protection dans le cadre de violences intrafamiliales est en augmentation (5 900 en 2021). Le contentieux des personnes (hors protection des majeurs) augmente de 10,7 % en 2021 (170 000 affaires). Le nombre d'affaires nouvelles relatives au droit du travail et de la protection sociale (213 000) augmente de 5,4 % en 2021 par rapport à 2020. Le nombre de nouvelles affaires concernant les entreprises en difficulté baisse de 2,0 % entre 2020 et 2021.

Dans les procédures pénales, les parquets qualifient et orientent les affaires. En 2021, ils ont enregistré 3,1 millions d'affaires, dont 2,1 millions non poursuivables (non élucidées, charges insuffisantes, etc.). Dans ces affaires, 2,0 millions de personnes sont mises en cause, dont 33 % se révèlent non poursuivables ► **figure 2**. Parmi les auteurs poursuivables, 11 % font l'objet d'un classement sans suite pour inopportunité des poursuites, 34 % d'une mesure alternative aux poursuites, et 5 % d'une composition pénale. En fin de compte, 659 000 personnes sont effectivement poursuivies devant une juridiction.

En 2020, 470 000 condamnations sont prononcées à la suite d'un crime, d'un délit ou d'une contravention de 5^e classe (hors tribunaux de police), en baisse de 17 % par

rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire qui a ralenti les travaux des juridictions et réduit la propension à commettre des infractions ► **figure 3**. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 40 % des condamnations, les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes 19 % chacun. Deux tiers de ces atteintes aux personnes sont des coups et violences volontaires.

Parmi les condamnés, 90 % sont des hommes, 7 % sont mineurs et 16 % sont de nationalité étrangère. En 2020, 15 % des condamnés pour délit sont en état de **récidive légale**, avec un taux plus élevé parmi les condamnés pour vol (24 %).

Au 1^{er} janvier 2022, l'administration pénitentiaire dispose de 59 723 places de détention réparties dans 188 établissements. 68 345 personnes y sont détenues, soit une densité carcérale de 114 détenus pour 100 places, contre 103 au 1^{er} janvier 2021 ► **figure 4**. Le faible niveau au 1^{er} janvier 2021 s'explique par des sorties anticipées pour les condamnés en fin de peine dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et par la baisse d'activité des juridictions. Par ailleurs, 13 644 personnes sont écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Les personnes écrouées sont relativement jeunes (22 % ont moins de 25 ans) et 23 % sont de nationalité étrangère. Les prisons comptent peu de femmes (4 % des personnes détenues). Un condamné sur huit (13 %) exécute une ou plusieurs peines fermes dont la durée cumulée est inférieure ou égale à six mois. À l'inverse, un sur quatre (23 %) exécute une ou plusieurs peines fermes d'une durée cumulée supérieure à cinq ans. ●

► Définitions

Une **affaire** est une procédure soumise à une juridiction civile ou pénale. Une affaire civile est dite « **au fond** » quand elle est soumise à une juridiction pour que soit tranché l'objet du litige, par opposition à un référé.

En matière délictuelle, une personne est en état de **récidive légale** lorsqu'elle commet un même délit ou un délit assimilé par la loi dans un délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine.

► Pour en savoir plus

- *Références Statistiques Justice, année 2020*, SDSE, janvier 2022.
- *Chiffres Clés de la Justice 2021*, SDSE, octobre 2021.

► 1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	2011	2013	2015	2017	2019	2020	2021
Ensemble¹, dont :	1 667	1 753	1 779	1 577	1 533	1 191	1 272
<i>droit des personnes</i>	130	181	201	191	187	154	170
<i>droit de la famille</i>	433	413	430	358	352	301	297
<i>entreprises en difficulté</i>	110	104	105	93	89	60	58
<i>droit des contrats</i>	371	403	398	362	353	272	307
<i>droit du travail et de la protection sociale</i>	262	271	243	189	283	202	213

1 Hors protection des majeurs.

Lecture : en 2021, 1 272 milliers d'affaires civiles ont été introduites au fond, dont 170 milliers relatives au droit des personnes.

Champ : France, juridictions civiles de première instance et cours d'appel.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du répertoire général civil.

► 2. Justice pénale : orientation des auteurs par les parquets

en milliers

	2015	2017	2019	2020	2021
Auteurs mis en cause dans une affaire pénale	1 997	2 019	2 017	1 880	1 971
Dans les affaires non poursuivables	590	608	587	597	646
CSS pour infraction non poursuivable	492	500	478	491	532
CSS pour défaut d'élucluidation	97	108	109	106	113
Dans les affaires poursuivables	1 407	1 411	1 430	1 283	1 325
CSS pour inopportunité des poursuites	134	130	140	147	144
CSS après procédure alternative	528	530	516	469	451
Composition pénale ¹	72	67	69	55	71
Poursuite	674	683	705	611	659

CSS : classement sans suite.

1 La composition pénale permet au procureur de la République de proposer une amende ou une peine de substitution à une personne qui reconnaît avoir commis une infraction sans la traduire devant le tribunal.

Lecture : en 2021, 1 971 milliers d'auteurs ont été mis en cause dans une affaire pénale, dont 1 325 milliers étaient poursuivables.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, SDSE, fichier statistique Cassiopée.

► 3. Justice pénale : condamnations¹ selon la nature d'infraction

en milliers

	2015	2016	2017	2018	2019sd	2020p
Ensemble	545	556	555	548	563	470
Atteinte aux personnes, dont :	95	95	97	94	100	89
<i>atteintes sexuelles</i>	9	9	9	9	9	8
<i>coups et violences volontaires</i>	59	59	60	58	63	58
<i>homicides et blessures involontaires</i>	8	8	8	8	8	6
Atteinte aux biens	121	120	117	109	111	88
Infraction économique et financière	14	14	13	12	12	9
Circulation routière et transports, dont :	211	218	216	223	225	189
<i>conduite en état alcoolique</i>	97	94	93	92	88	68
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	54	58	57	58	56	49
Autres infractions, dont :	105	110	112	110	114	95
<i>stupéfiants</i>	63	66	67	67	67	54
Caractéristiques des condamnés (en %)						
Mineurs	8	8	8	8	7	7
Femmes	10	10	10	10	10	10
Étrangers	14	14	14	15	15	16

sd : résultat semi-définitif ; p : résultat provisoire.

1 Hors condamnations prononcées par les tribunaux de police.

Lecture : en 2020, 470 milliers de condamnations ont été prononcées, dont 89 milliers pour une affaire relative à une atteinte à la personne.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire national des personnes physiques.

► 4. Nombre et caractéristiques des personnes écrouées au 1^{er} janvier

	2005	2010	2015	2020	2021	2022
Détenus	57 580	60 143	65 396	69 569	61 523	68 345
Non détenus	966	5 103	10 875	12 033	12 319	13 644
Ensemble	58 546	65 246	76 271	81 602	73 842	81 989
Moins de 25 ans (en %)	26	26	24	22	22	22
Femmes (en %)	4	3	3	4	4	4
Étrangers (en %)	22	18	19	21	22	23

Lecture : au 1^{er} janvier 2022, 81 989 personnes sont écrouées, dont 68 345 sont détenues.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, SDSE, direction de l'administration pénitentiaire.